

MUSIQUE ATTRACTIVES ET RECREATIVES

VALIDITE : 2026

DOMAINE D'APPLICATION :

- Séances à l'aide d'un ou plusieurs musiciens à l'exclusion des réveillons de fin d'année et repas en musique.
- Séances à l'aide d'un ou plusieurs chanteurs (KARAOKE).
- Séances à l'aide d'un DJ.
- Séances à l'aide de diffusions de playlists.
- Entrée libre.
- Ce barème inclut également les fêtes champêtres, les fêtes d'été et les fêtes populaires en plein air.
- Si le cachet total des artistes est supérieur à 1 200 €, le barème « Concert » est appliqué.

TARIFICATION :

- Forfait par séance (TVA 3% en sus)

NOMBRE DE PERSONNES	VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET JOUR DE FETE	DU LUNDI AU JEUDI
Jusqu'à 100	29 €	14 €
De 101 à 200	57 €	29 €
De 201 à 300	84 €	42 €
De 301 à 400	113 €	56 €
De 401 à 500	141 €	71 €
De 501 à 600	170 €	85 €
De 601 à 700	199 €	99 €
De 701 à 800	228 €	114 €

- À partir de 801 personnes, une majoration de 20 € est appliquée pour chaque tranche de 100 personnes supplémentaires.